



ARRÊTÉ N° M_AR2403_107

Réglementant la circulation

Avenue de la Belle Étoile

SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Yannick LE COQ, Adjoint au Maire de la Commune de MONTIVILLIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2213,

VU le Code de la route,

VU l'Arrêté Municipal du 23 janvier 2017, modifié et complété, réglementant à titre permanent la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Montivilliers.

CONSIDÉRANT

- la demande formulée le 15 mars 2024 par les Services Techniques de la Ville de Montivilliers,
- la nécessité de permettre le bon déroulement des travaux tout en préservant la sécurité générale.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise ODIEVRE de procéder en urgence à l'abattage d'un arbre, Avenue de la Belle Étoile, partie comprise entre le giratoire de la liberté et le giratoire Jean Monnet, la largeur circulaire sur chaussée sera rétrécie au droit de la zone de travaux, **le lundi 18 mars 2024 entre 7h30 et 18h.**

La circulation pourra être alternée, à l'aide de feux tricolores situés en amont et en aval de la zone de chantier.

Article 2 : Toutes précautions devront être prises par l'entreprise ODIEVRE pour assurer la sécurité des piétons.

Article 3 : L'entreprise ODIEVRE, chargée des travaux assurera, sous sa propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée concernant le chantier.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le Tribunal susmentionné peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Publié au recueil des actes administratifs
- Transmis au contrôle de légalité
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

Montivilliers, le 15 mars 2024

Pour Le Maire et par délégation

Monsieur Yannick LE COQ

Adjoint en charge du cadre de vie et des espaces publics

